

Et si on nous écoutait vraiment ?

Nous donnons la parole aux personnes intéressées !

Plus jamais d'oubliés dans les politiques publiques !

Le 3 décembre, **c'est la journée internationale des personnes en situation de handicap**. Si cette année encore la date n'a rien d'une fête, c'est parce que 2020 a un goût amer pour les principales intéressées.

Alors qu'on estime que les personnes en situation de handicap constituent **15 % de la population** dans l'Union européenne et que 40 % de la population est à mobilité réduite*, nous n'avons cessé de dénoncer le manque de considération qu'elles ont éprouvé et subi dans le cadre de la gestion de la COVID-19.

Une gestion COVID-19 déplorable

À l'ASPH - Association Socialiste de la Personne Handicapée -, nous avons sans relâche travaillé à **visibiliser les difficultés rencontrées par notre public** et à travailler à des **propositions** afin de gérer au mieux cette crise sanitaire. Et pourtant :

- Mauvaise prise en compte des personnes en situation de handicap quant à leur avis et leur droit de décider pour elles-mêmes en cas de COVID-19.
- Diminution, voire arrêt des visites et des suivis médicaux non urgents en présentiel : traitement et/ou diagnostic postposé, diminution voire arrêt des reconnaissances Handicap et des recours en justice...
- Ralentissement qui pèse des services aux personnes en situation de handicap (Phare, AViQ, Direction Générale Personnes Handicapées, soins à la personne, etc.)
- Pas d'alternative de suivi scolaire pour les enfants à besoins spécifiques, détérioration de leur état de santé et perte de leurs acquis scolaire.
- Suppression de la prise en charge de notre public par la SNCB : le service assistance aux PMR ne fonctionnait plus durant la première période du confinement.
- Retard dans la transmission d'informations essentielles à la bonne compréhension de la situation et des mesures qui arrivent de manière accessible (FALC, sous-titrages, vidéos explicatives en langue des signes, etc.)
- Absence de matériel en suffisance et adapté pour prendre en charge des personnes sourdes ou malentendantes, alors que des alternatives comme des masques avec visière transparente existent.
- Confinement et déconfinement hasardeux des institutions pour personnes en situation de handicap.
- ...

Voilà seulement **quelques exemples** qui permettent de mieux comprendre à quel point la crise a des **conséquences importantes** pour les personnes en situation de handicap.

*Une personne est à mobilité réduite lorsqu'elle est gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison d'appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Toutes les personnes en situation de handicap ne sont pas à mobilité réduite, et toutes les personnes à mobilité réduite ne sont pas forcément des personnes en situation de handicap.

Comment faire mieux ?

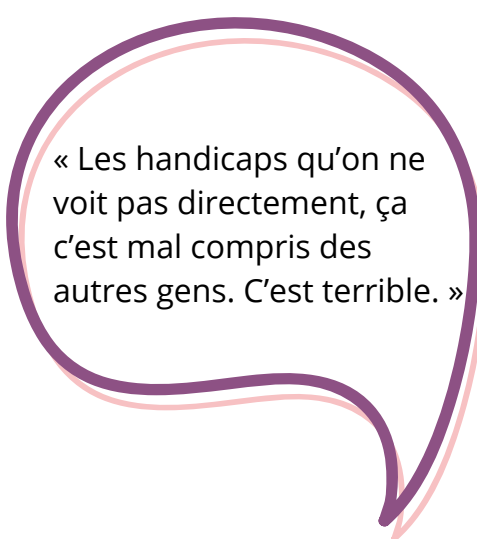
Construire une société inclusive ! Une société inclusive est une société qui intègre l'Handistreaming, qui a pour objectif d'intégrer **une dimension handicap dans tous les domaines de la politique et de la vie publique d'une manière transversale et préventive**. Cela permet d'éviter une différence de traitement entre les personnes en situation de handicap et les personnes sans handicap.

Si le concept existe, il n'est encore que trop peu exploité dans les décisions politiques aujourd'hui. **Pendant la crise COVID-19**, les personnes en situation de handicap ont considérablement vu leur santé, l'accès à leurs soins, les aides et leurs ressources diminuer. Cela a provoqué, tant pour les personnes vivant en institutions qu'à domicile, de nombreuses situations dans lesquelles **la dignité humaine n'était plus assurée**.

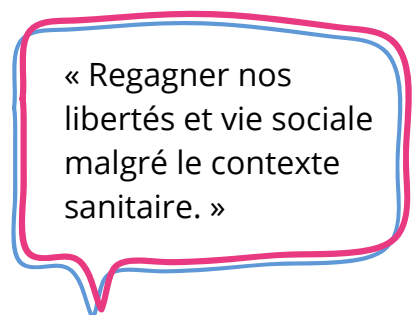
Dans une société de plus en plus ségrégative, il est fortement dommageable de ne pas donner la parole aux principaux concernés. Pourtant, comment comprendre les besoins d'une partie de la population si nous ne sommes pas au plus près de leurs réalités ? Comment anticiper un problème dont nous ignorons la possible existence ?

La solution est dans la Convention ONU personnes Handicapées ratifiée par la Belgique il y a plus de dix ans :

« Dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques adoptées aux fins de l'application de la présente Convention, ainsi que dans l'adoption de toute décision sur des questions relatives aux personnes handicapées, **les États Parties consultent étroitement et font activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent** »*.



« Les handicaps qu'on ne voit pas directement, ça c'est mal compris des autres gens. C'est terrible. »



« Regagner nos libertés et vie sociale malgré le contexte sanitaire. »

*L'ensemble de la Convention ONU Personnes Handicapées est disponible en français ici : <https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

Les personnes en situation de handicap ont, dans la grande majorité des cas, les capacités physiques et mentales d'user de leur droit à l'autodétermination. Les enjeux relatifs à la pleine participation des personnes en situation de handicap dans les politiques qui les concernent sont nombreux. Pour cela, il est primordial de:

- Soutenir et mettre en place des **conseils consultatifs** aux différents niveaux de compétences
- **Soutenir les associations** qui les représentent par des financements pour leur travail spécifique de défense de ces personnes
- Défendre chaque décision prise dans le champ du handicap au regard des avis des conseils consultatifs et des associations reconnues.

Ça commence quand ?

Nous demandons que **la consultation du public concerné par les politiques liées au handicap soit effective dans toutes les sphères de la vie**. En qualité d'association de défense des droits des personnes en situation de handicap, de maladie grave et invalidante et à l'occasion de notre centenaire en 2020, nous avons élaboré un **outil qui centralise les témoignages** des experts du vécu autour de leurs réalités et besoins pour les 100 prochaines années.

www.centenaireduhandicap.be

Le site reprend plus de **400 dates** historiques autour du handicap ainsi que plusieurs **outils**. L'un d'eux est un outil de participation affiché en permanence, afin de suggérer aux internautes d'y laisser leurs commentaires, leurs envies, besoin et propositions de changement en matière de handicap.



Ils ont déjà fait entendre leur voix via le site :

« En tant que citoyen en situation de handicap mais surtout en tant qu'acteur associatif qui défend l'inclusion au sens de la Convention ONU, j'aimerais voir disparaître les Entreprises de Travail Adapté ! Trop nombreux témoignages d'ouvriers démontrent qu'ils ne sont pas bien accueillis ni compris en interne... »

« Apprendre à l'école la langue des sourds muets afin de pouvoir discuter avec eux ce serait juste très sympa pour ces personnes. »

« Là où ça manque encore d'accessibilité dans le domaine politique, c'est dans la préparation de la campagne. Par exemple, les partis politiques ne communiquent pas suffisamment de façon accessible. Et alors on a, bien sûr, trop peu d'élus concernés par la problématique. »

« Pour les 100 prochaines années, travailler à ce que les violences de toutes sortes, les discriminations et les préjugés sur base du handicap s'arrêtent. »

« Je souhaite la fin de l'enseignement spécialisé ! J'aimerais que les écoles tendent de plus en plus à être inclusives et que le regard que la société porte sur le handicap évolue positivement. Qu'on comprenne que nous sommes toutes et tous différents et qu'il n'y a pas de "eux", les handicapés, et "nous", les valides ou normaux. Nous sommes des êtres humains avant tout. »

« Que le handicap soit enfin pris en compte et que soient mises en place de véritables solutions pérennes pour le handicap de grande dépendance. »

Ils ont déjà fait entendre leur voix via le site :

« Il y a bien une loi qui reconnaît le statut de l'aidant proche. Bon ben, ça fait une belle jambe ça, après tout ! C'est pas pour ça qu'il y a plus de soutien c'est pas pour ça qu'il y a une reconnaissance financière. »

« Il faut que tous les individus aient les mêmes droits et les mêmes possibilités. »

« La première chose qu'il faudrait faire, c'est réduire le gap entre les discours et les actes. »

« Avec ma chaise motorisée, je ne veux plus faire comme j'ai « l'habitude » de faire : c'est-à-dire du rodéo dans le métro avec l'aide des passagers. »

« J'ai rencontré quelqu'un ça fait maintenant 3 ans. Je ne peux pas m'installer avec lui parce que si je m'installe avec lui on réduit mes revenus de la personne handicapée. C'est comme si... si l'on s'installe avec la personne, le handicap disparaît. »

« Continuer à se battre pour l'inclusion de la personne handicapée dans tous les domaines et qu'elle ne soit plus considérée comme une personne à part, mais une personne à part entière. »

« Si on ne se préoccupe pas de façon massive des questions d'accessibilité maintenant, on arrivera dans quelques années, et ça ne sera pas dans longtemps, où on va avoir un blocage et on aura une petite part de la population valide qui sera capable d'utiliser les infrastructures et les services ; et toute une part du reste de la population qui sera exclue de la vie sociale. »

Avec vous ?

Chacun a quelque chose à faire pour rendre leur voix aux sans voix. Partagez cet outil, pour que plus jamais nous ne devions subir une crise sanitaire aussi défailante que celle-ci pour les personnes en situation de handicap. Pour qu'à l'avenir, votre voix et celles de l'ensemble des citoyens soient entendues. Les 100 prochaines années doivent rendre effectives le droit à l'autodétermination.

Plus que jamais, rien sur nous sans nous !

**Écrivons ensemble les 100 prochaines années !
L'enjeu est sociétal, solidaire, commun et universel.**

Infos et contact :

Manon Cools

Chargée de Communication
& d'Éducation permanente
Manon.cools@solidaris.be
0473 53 05 57

ASPH

Rue Saint-Jean 32/38
1000 Bruxelles
asph@solidaris.be
02 515 02 65

CENTENAIRE DU HANDICAP

Une campagne de sensibilisation de l'ASPH

www.centenaireduhandicap.be



Avec le soutien de :



L'ASPH en quelques mots

L'ASPH - Association Socialiste de la Personne Handicapée - défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis 100 ans, **l'ASPH agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le 02 515 19 19 du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux. 461 632,95 €, c'est le montant récupéré par le service Handy droit® !

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

L'ASPH en quelques mots

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Exemple : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Handycity®

Handycity® est un label qui vise à encourager les communes qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales. Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02 515 02 65 - asph@solidaris.be

www.asph.be

